



Mont
Saint
Aignan

RETRAIT DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

CADRE 1 : RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE demandée le 05/08/2024 par : Madame Anna LAMACZ demeurant à : 7 a Rue de Tivoli 76130 MONT-SAINT-AIGNAN pour : Extension d'une maison individuelle sur un terrain sis à : 7 a Rue de Tivoli à Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : DÉCLARATION PRÉALABLE n° : DP 076 451 22 00061 Arrêté 2024.1567 surface de plancher (1) : 15 m ² surface du terrain : 217,00 m ² cadastre : AN689
--	--

LE MAIRE

Vu la demande de déclaration préalable sus-visée (cadre 1) ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;
Vu le code général des impôts et notamment son article 1723 Q ;
Vu l'autorisation de déclaration préalable DP 076 451 22 00061 en date du 06/05/2022
délivrée à Madame Anna LAMACZ pour l'extension d'une maison individuelle ;
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 05/08/2024 tendant au retrait de ladite
déclaration préalable ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation de déclaration préalable susvisée est **retirée**.

ARTICLE 2 : madame la directrice générale des services de la ville et monsieur le directeur
des services techniques de la ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 5 septembre 2024
pour le maire et par délégation

Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine

